



CONSEIL D'ADMINISTRATION du 15 mars 2019

Des objectifs... désormais c'est écrit : sans les moyens !

Le SNITM-FO était représenté par Serge Taboulot (DIRCE/ CM Alpes du Nord), la dernière fois en tant qu' élu titulaire ; les nouveaux élus siègeront lors du prochain conseil de juin (Dominique Pezron pour FO)

Avant un point d'actualités nourri (Congrès OMM en juin prochain, La Réunion centre clim régional OMM, nouvelle convention cadre DGAC/MF et futures modalités pratiques avec la DSNA, nombre exceptionnel de CatNat en 2018, bons résultats commerciaux et nouvelles offres, référé de la Cour des comptes concernant les données publiques, donc le modèle économique d'opérateurs publics comme l'IGN ou MF, ...) , les OS présentes à ce conseil ont lu un communiqué mettant en lumière leurs revendications communes du mouvement de grève du 15 au 20 mars en opposition au projet AP2022.

Sur le point important de la gratuité des données publiques, rappel de la position du SNITM : le principe de ne pas payer 2 fois une donnée (via ses impôts + ...) est logique ; surtout pour la disponibilité libre et gratuite des sorties modèles de Météo-France, qui s'impose sous peine de marginalisation ! De toute façon, la gratuité doit être la règle dans 3 ans, alors pourquoi attendre ? Par contre, l'État doit compenser le manque à gagner et protéger de la concurrence ce qui est indiscutablement du domaine régalién (SPB en particulier)

Comptes sociaux et consolidés du groupe Météo-France en 2018

Quelques chiffres pour résumer les comptes de l'exercice 2018 pour l'établissement (et ses filiales):

- il n'y a plus que 2868 ETP rémunérés sous plafond par MF, plus 48 « hors plafond » (par exemple en lien avec des contrats de recherche) ; un chiffre qui ne parlera peut-être pas aux plus jeunes d'entre nous... alors sachez qu'en 2008, Météo-France accueillait près de 3800 salariés...
- la trésorerie de l'établissement s'est encore érodée d'un million d'euros l'an dernier (il paraît qu'il ne faut plus raisonner en fond de roulement, admettons) et le déficit des comptes 2018 est encore supérieur à 4 millions
- si on raisonne groupe Météo-France (avec MFI, Météorage, Predict, etc...), les chiffres ne changent pas vu le poids de l'établissement dans les comptes consolidés ; mais on remarque surtout qu'hors Cerfacs et Mercator qui ne sont pas des sociétés commerciales, une seule filiale a un résultat net positif : merci à Météorage, dont le dividende versé à l'établissement est de 57 000 euros (soit 0,014 % des ressources financières de l'établissement)

Notre avis : un seul avantage à cette dérive des comptes désormais à la limite des valeurs prudentielles de trésorerie : les tutelles de Bercy comme du MTES ne peuvent décidément plus lorgner du côté de notre fond de roulement pour financer le moindre investissement, ils ont déjà siphonné tout ce qui était possible ! C'est peut être cela, la bonne gestion d'un établissement public ? En attendant, vu du personnel, les dépenses en salaires et autres charges en 2018 sont en recul de 2,3 %, grosso-modo du même niveau que la baisse des effectifs. Traduction en clair : le personnel ne bénéficie en rien des économies réalisées avec la diminution d'effectifs de près de 100 collègues par an.

Et avec cela, les OS auraient tort de dénoncer l'aggravation évidente des conditions de travail à Météo-France ? ou l'absence totale de contrepartie à une pression de productivité incessante sur les agents ?

Nous ne votons donc pas pour l'approbation de ces comptes (mais nous ne les contestons pas non plus, les collègues en charge de ce suivi financier ont toute notre confiance)

VOTE = Abstentions 5: CGT, FO, Solidaires ; Pour : tous représentants Etat (12)

Contrat pluriannuel de moyens et de transformation

Un contrat de trajectoire financière pour la période 2018-2022, complémentaire au COP, a été signé le 11 mars dernier par la directrice du Budget, la secrétaire générale du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, la commissaire générale au développement durable et le PDG de Météo-France. Il fixe des engagements de l'État en ce qui concerne la subvention pour charges de service public (au sein du programme 159 : évolution de 188,84 M€ en 2018 à 174,44 M€ en 2022), et accorde une dotation complémentaire dédiée au financement du super calculateur (environ 27 M€ pour les 4 prochaines années) ; les autres financements (prévention des risques en programme 181, contribution Eumetsat via le programme 193 recherche, navigation aérienne sur programme 612) resteront définis annuellement. Il y a aussi quelques allègements de procédure de contrôle budgétaire. En contrepartie, MF s'engage à présenter ses futurs budgets à l'équilibre, et à respecter des cibles définies par indicateurs (-475 ETP cumulés sur 5 ans, -90 agents en service postés sur 2019-2022, une réduction de masse salariale cumulée sur 5 ans de 64 M€, le maintien d'un niveau prudentiel de trésorerie d'un mois de masse salariale, donc environ 20 M€, et la poursuite du resserrement territorial). Le non respect du contrat est défini par : un même indicateur non respecté 2 années consécutives, ou 2 indicateurs non respectés la même année.

*Le SNITM-FO est intervenu longuement sur cette nouveauté : déjà pour se féliciter de la logique d'un engagement pluri-annuel, du financement désormais mieux assis du super-calcul, ou de l'obligation de présenter un budget prévisionnel à l'équilibre ! Mais le diable ne se cache pas que dans les détails, car **ce contrat grave dans le marbre la décroissance durable de Météo-France**. Les économies cumulées sur la Subvention de service public sont bien supérieures à la maigre rallonge pour le calculateur. Au delà des indicateurs totalement irrespectueux, nous voyons plusieurs horreurs dans ce contrat : les économies de productivité faites sur les effectifs, donc au fond sur nos conditions de travail, représentent plus du double de ce que l'État consent comme effort pour le super-calcul ; la fongibilité asymétrique réaffirmée permet de basculer éventuellement des crédits de personnel non utilisés ; et surtout il y a une opacité totale des hypothèses de calcul de la masse salariale, qu'on ne souhaite surtout pas nous montrer. Face à un tel laminage de l'Etablissement, le personnel ne pourrait-il savoir s'il a une chance d'être récompensé de ses sacrifices ? Dans des temps pas si anciens, un contrat d'objectif et de moyens s'accompagnait au minimum d'un « volet social » : au nom du personnel qui rejette massivement les orientations du projet AP2022 de la DG, nous l'exigeons !*

FO a aussi demandé par qui serait financé indemnités de départ volontaires (2 ans avant retraite désormais!) et autres primes de restructurations de services ou de mobilité de conjoints, à condition qu'elles veuillent bien s'appliquer à nos collègues dont on supprime les postes... ! La DG puis la CGEDD répondent finalement qu'il est prévu que ça soit pris en charge par Météo-France. Vu les perspectives actuelles, FO prédit une hémorragie de départs en retraite anticipée dont notre budget n'a probablement pas les moyens ! Collègues concernés, réfléchissez vite, sinon il n'y en aura pas pour tout le monde !?

Point d'avancement AP 2022 et bilan COP :

Rien de nouveau : le bateau coule nominalement... !

Convention pour la plateforme calcul de l'espace Clément Ader et Marchés publics :

- Convention pour l'ECA et marchés de gros œuvre, électricité, groupe électrogène etc sur la métropole pour préparer le renouvellement des calculateurs.
- Ré-attribution à Météorage du marché de fourniture des données foudre et services associés
- Marché pour la fourniture des radiosondes

Sauf exception qui consiste parfois à encourager un investissement important pour l'avenir, le SNITM-FO ne s'associe pas à ces marchés qui relèvent du management de l'établissement ! Une remarque toutefois concernant le marché des données foudre que MF réattribue assez logiquement à Météorage : le coût annuel de ces fournitures indispensables est évidemment d'un ordre de grandeur non comparable (cf. la partie comptes 2018) au dividende versé par notre filiale, dont nous sommes d'ailleurs de loin le plus gros client. Moralité : vu que les autres filiales sont déficitaires, toutes les filiales de Météo-France coûtent à l'établissement. Mais pourquoi donc les syndicats de MF étaient opposés à ces filiales lorsqu'elles ont été créées il y a 15 ou 20 ans... ?

Le prochain Conseil d'Administration est programmé le vendredi 5 juillet 2019 au matin.